



**AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE
(L. 181-10-1 du code de l'environnement)**

**relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société
ENERSUD en vue du projet d'extension de la chaufferie du Blosne à Rennes**

Le préfet informe les habitants de Rennes, Chantepie, Vern-sur-Seiche, Noyal-Châtillon-sur-Seiche et Saint-Jacques-de-la-Lande, qu'une consultation du public parallélisée est ouverte, pour une durée de trois mois, **du jeudi 11 juin 2026 (9h00) au vendredi 11 septembre 2026 (17h00)**, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société ENERSUD en vue du projet d'extension d'une chaufferie dans le quartier du Blosne sur la commune de Rennes. Ce projet est soumis à évaluation environnementale.

Pendant toute la durée de la consultation, le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier comportant notamment l'étude d'impact, l'étude de dangers, des compléments éventuels et les avis des services réglementairement requis :

- sur le registre numérique prévu à cet effet :
<https://www.registre-numerique.fr/construction-chaufferie-enersud-le-blosne>
- sur le portail internet des services de l'État en Ille-et-Vilaine à l'adresse suivante :
<https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/icpe> ;
- à la mairie de quartier du Blosne, 7 boulevard de Yougoslavie, 35200 RENNES, sur un poste informatique, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public ;
- au point informatique de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, 81 boulevard d'Armorique 35000 Rennes, du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h15 à 16h15, sur rendez-vous au 02.21.86.25.35.

Des demandes de renseignements complémentaires pourront être adressées au représentant du porteur de projet à : M. Marc TRÉCHEREL, chef de projet, avenue des Pays-Bas, 35200 RENNES, marc.trecherel@engie.com

La commission d'enquête, désignée par le président du tribunal administratif de Rennes, composée de :

- Mme Marie-Isabelle PÉRAIS, présidente ;
- M. Éric BANSARD, titulaire ;
- M. Jean-Christophe BUAILLON, titulaire ;

organisera deux réunions publiques, en présence du pétitionnaire, au Triangle, boulevard de Yougoslavie, 35200 RENNES :

- le jeudi 11 juin 2026 à 18h00 ;
- le jeudi 3 septembre 2026 à 18h00 ;

En outre, un commissaire enquêteur recevra le public à la mairie de quartier du Blosne :

- le mardi 23 juin 2026 de 14h00 à 16h00 ;
- le lundi 24 août 2026 de 10h00 à 12h00.

Les observations et propositions sur le projet pourront être formulées :

- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante :
<https://www.registre-numerique.fr/construction-chaufferie-enersud-le-blosne>
- par courrier postal à l'attention de Mme la présidente de la commission d'enquête à l'adresse suivante : mairie de quartier du Blosne, 7 boulevard de Yougoslavie, 35200 RENNES
- par courriel à l'adresse suivante : construction-chaufferie-enersud-le-blosne@mail.registre-numerique.fr

Les contributions transmises par courrier et par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé et donc visibles par tous.

À l'expiration de la consultation, la présidente de la commission d'enquête transmettra le dossier accompagné de ses observations et de ses conclusions motivées, au préfet d'Ille-et-Vilaine et au président du tribunal administratif de Rennes.

Le rapport et les conclusions motivées seront rendus publics, par la présidente de la commission d'enquête, sur le site internet dédié à la consultation et sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, au plus tard à la date de publication de la décision et pendant une durée d'un an.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale d'exploiter assortie de prescriptions ou un refus, formalisée par arrêté préfectoral.

Rennes, le **17 AVR. 2026**

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général



Pierre LARREY